

Gouvernance d'Entreprise

Rapport 2013

Sommaire

- P. 6** 1. Cadre de Gouvernance
- P. 7** 2. Actionnariat
- P. 8** 3. Conseil d'administration
- P. 13** 4. Comités du Conseil d'administration
- P. 16** 5. Executive management
- P. 19** 6. Processus d'établissement des informations financières
- P. 20** 7. Informations réglementaires Offres Publiques d'Achat

1. Cadre de Gouvernance

1.1 PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE LA BOURSE

Foyer S.A. adhère aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg (les « Principes de Gouvernance »). Les Principes de Gouvernance sont disponibles sur le site web <https://www.bourse.lu/gouvernance-entreprise>.

1.2 CHARTE DE GOUVERNANCE

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu> et est actualisée régulièrement. La dernière actualisation implémente la 3^e révision des Principes de Gouvernance de mars 2013.

La Charte de Gouvernance suit les Principes de Gouvernance, à l'exception des recommandations suivantes :

- Administrateurs indépendants (recommandation 3.5 référant à l'annexe D, paragraphe h) des Principes de Gouvernance) : le Conseil d'administration de Foyer S.A. considère qu'un mandat de longue durée d'un administrateur est susceptible de constituer un avantage en raison de la connaissance approfondie que cet administrateur aura acquise durant ces années au sein du Groupe Foyer, sans que pour autant son esprit critique et/ou son indépendance s'en trouvent nécessairement compromis.

- Evaluation des administrateurs exécutifs (recommandation 7.4, 2e paragraphe) : le Conseil d'administration de Foyer S.A. considère qu'une réunion en dehors de la présence des administrateurs exécutifs afin d'évaluer leur performance porterait atteinte au caractère collégial du conseil ainsi qu'au principe de l'égalité entre administrateurs.

1.3 RAPPORT ANNUEL DE GOUVERNANCE

Le présent Rapport annuel de Gouvernance d'entreprise constitue la déclaration sur le gouvernement d'entreprise dans le sens de l'article 68bis de la loi concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises du 19 décembre 2002. Le présent rapport constitue, conformément au paragraphe 2 de l'article précité, un rapport distinct du rapport de gestion.

1.4 RÉGLEMENTATION DES SOCIÉTÉS COTÉES

Les actions de Foyer S.A. sont cotées à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Bruxelles.

Foyer S.A. est dès lors soumise à et respecte la réglementation applicable aux sociétés cotées. Ceci inclut, entre autres, la réglementation sur les abus de marché, la transparence, les offres publiques d'achat, le retrait obligatoire et le prospectus à publier en cas d'émission de titres cotés.

Les informations réglementées que Foyer S.A. est tenue de communiquer en vertu de la réglementation transparence sont publiées sur son site web (<http://groupe.foyer.lu>) et stockées auprès de la Société de la Bourse de Luxembourg en tant que « Officially Appointed Mechanism » (« OAM ») en charge du stockage centralisé des informations réglementées (<https://www.bourse.lu/informations-reglementees-oam>).

Foyer S.A. publie également sur son site web (<http://groupe.foyer.lu/fr/investisseurs/declaration-de-transparence>) les transactions sur actions Foyer S.A. effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein de son Groupe. En 2013, 4 déclarations ont été publiées, portant sur des acquisitions de 430 actions au total.

2. Actionariat

La structure de l'actionariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2013 est la suivante :

Foyer Finance S.A.	79,36 %
Luxempart S.A.	6,12 %
Public et institutions	12,87 %
Foyer S.A.	1,65 %
Total	100 %

Le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que les droits des actionnaires et des modalités d'exercice de ces droits sont contenus de façon détaillée dans la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que dans la Charte de Gouvernance.

3. Conseil d'administration

Le rôle, la composition et le fonctionnement du conseil d'administration sont décrits dans la Charte de Gouvernance, notamment dans la section « IV. Conseil d'administration ».

3.1 EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2013 quant à la composition du conseil d'administration sont les suivants :

- Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs qui arrivaient à expiration le jour de l'assemblée générale pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016, à savoir les mandats d'administrateur de Messieurs Paul MOUSEL, Jacquot SCHWERTZER et Michel TILMANT.
- Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Marc LAUER comme nouvel administrateur exécutif pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.
- Madame Carole WINTERSDORFF a présenté sa démission avant la réunion du conseil d'administration du 22 août 2013.

Au 31 décembre 2013, le conseil d'administration se composait de 10 membres :

- 3 administrateurs exécutifs : l'administrateur-délégué (CEO), le Chief Operating Officer (COO) et l'administrateur-délégué de CapitalatWork Foyer Group ;
- 7 administrateurs non exécutifs, dont 5 indépendants.

3.2 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Henri MARX

Président du conseil d'administration
Administrateur non exécutif et indépendant
Né en 1944, de nationalité luxembourgeoise
Après ses études secondaires, H. Marx est entré au Foyer en 1967. De 1988 à 2006, il a fait partie du management du Groupe Foyer, depuis 2000 en qualité de Directeur Général Adjoint. Monsieur Marx a quitté la vie professionnelle active en 2006, mais continue à assumer, comme il le fait depuis plusieurs années déjà, la fonction d'administrateur des sociétés Foyer Assurances S.A. et Foyer Vie S.A. Il fait partie du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2000. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2011 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014. Il a été élu Président du conseil d'administration le 5 avril 2011.

Monsieur François TESCH

Administrateur-délégué
Administrateur exécutif
Chief Executive Officer du Groupe Foyer S.A.
Né en 1951, de nationalité luxembourgeoise
F. Tesch est détenteur d'une Licence en Sciences Économiques et d'un MBA INSEAD. Après avoir exercé les activités d'analyste financier auprès de W.R. Grace & Co à New York et de directeur financier auprès de W.R. Grace & Co à Paris, Monsieur Tesch est entré en 1983 au Groupe d'assurances Foyer en qualité de Secrétaire Général. Depuis 1985, il y exerce la fonction de Directeur Général. En 2000, il est nommé Président du conseil d'administration de Foyer S.A. Afin de se conformer à la Charte de Gouvernance, Monsieur Tesch a cédé depuis le 1^{er} novembre 2007 la présidence du conseil d'administration à un administrateur non exécutif. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015. Monsieur

Tesch exerce la fonction d'administrateur-délégué de Foyer Finance S.A. et de CEO des sociétés Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est également administrateur des sociétés cotées suivantes : SES S.A., Atenor Group S.A. et Financière de Tubize S.A.

Monsieur Romain BECKER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1954, de nationalité luxembourgeoise

R. Becker fait partie du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis le 6 avril 2000. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2011 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014. R. Becker a obtenu en 1977 le diplôme d'Ingénieur en Électrotechnique à l'EPF de Zürich. En 1978, il est entré au Ministère de l'Economie et de l'Energie où il a occupé jusqu'en 1996 de hautes fonctions en qualité de Conseiller de Gouvernement et de Commissaire du Gouvernement à l'Energie. Engagé auprès de Cegedel S.A. en 1996, R. Becker en assumait la présidence du Comité de Direction de 1997 jusqu'à la fusion de cette société avec les sociétés SOTEG et Saar-Ferngas, qui forment désormais le Groupe Enovos. Dans ce Groupe, Monsieur Becker est co-président du Comité Exécutif de Enovos International et CEO de Creos Luxembourg. Il exerce en outre un mandat d'administrateur dans Eurelectric, LuxEnergie et la FEDIL.

Monsieur Marc LAUER

Administrateur exécutif

Chief Operating Officer du Groupe Foyer S.A.

Né en 1965, de nationalité luxembourgeoise

M. Lauer est détenteur d'une Licence en Sciences Actuarielles ainsi que d'une Licence en Sciences Economiques. Il débute sa carrière auprès du Commissariat aux Assurances en 1989 jusqu'à devenir membre du Comité de Direction en 1995. En 2004, il rejoint le Groupe Foyer S.A. en qualité de Chief Operating Officer. Depuis le 16 avril 2013, Monsieur Lauer est administrateur auprès de

Foyer S.A. Son mandat, d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016. M. Lauer est également président des conseils d'administration de Foyer Vie S.A., Foyer Re S.A., Foyer-ARAG S.A. ainsi que Raiffeisen Vie S.A. et dispose d'un mandat d'administrateur auprès des sociétés suivantes : Foyer Assurances S.A., Foyer International S.A., CapitalatWork Foyer Group S.A., CapitalatWork S.A. Il est par ailleurs vice-président du conseil de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et membre des conseils de la Fédération des Professionnels du Secteur Financier (PROFIL), de la Sécurité Routière Luxembourg et de l'Automobile Club de Luxembourg (ACL). M. Lauer est également membre du Haut Comité de la Place Financière de Luxembourg (HCPF), de la Chambre de Commerce de Luxembourg ainsi que membre fondateur de l'Association Luxembourgeoise des Actuaire (ALAC).

Monsieur Dominique LAVAL

Administrateur non exécutif

Né en 1948, de nationalité luxembourgeoise

D. Laval est membre du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2000. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015. Il est détenteur d'un Diplôme en Administration d'Entreprise à l'E.C.A.D.E. (E.C.L. de Lausanne), ainsi que d'un Post Graduat en Gestion et Commerce International de l'École de Commerce Solvay (U.L.B.). Attaché à la direction générale de la société International Carbon and Minerals S.A. Luxembourg, D. Laval collabore au développement commercial du groupe durant 3 années. Il rejoint ensuite le Groupe des Accumulateurs Tudor S.A. Belgique où il est actif pendant 15 ans, notamment au département Finances et administration. Après une expérience dans le secteur financier à Luxembourg (partenaire fondateur), D. Laval rejoint en 1988 le Groupe Sogeva S.A. Monsieur Laval exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés non

cotées, dont Foyer Finance S.A., Sogeva S.A, Alltec Participations S.A., Poudrerie de Luxembourg S.A., Teco N.V., CapitalatWork Foyer Group S.A. et Vivalto Home.

Monsieur Paul MOUSEL

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1953, de nationalité luxembourgeoise

P. Mousel est membre du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2012 et son mandat, d'une durée de trois ans, renouvelé en 2013, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016. Monsieur Mousel est également l'un des fondateurs du cabinet d'avocats Arendt & Medernach au Luxembourg dont il préside le comité stratégique. Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles en droit et titulaire d'une licence spéciale en droit économique, P. Mousel est membre des barreaux de Luxembourg et de Bruxelles. Il exerce des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés dont Belgacom Finance S.A., Belgacom Re S.A., Cargolux Airlines International S.A. et ING Luxembourg S.A. dont il préside également le comité d'audit. P. Mousel est administrateur auprès de plusieurs sociétés composant le Groupe Sofina S.A., Société Financière de Transports et d'Entreprises Industrielles. Monsieur Mousel est membre de plusieurs comités consultatifs auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et préside la commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Monsieur John PENNING

Administrateur non exécutif

Né en 1972, de nationalité luxembourgeoise

J. Penning fait partie du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis le 5 avril 2011, son mandat, d'une durée de trois ans, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014. Il est titulaire d'un diplôme de Masters in Business Administration, University of Otago & University of North Carolina at Chapel Hill, ainsi que d'un Bachelor in Political Science and International Relations de l'Université Libre de Bruxelles.

Monsieur Penning, après une carrière de golfeur professionnel jusqu'en 1999, a été Co-Founder & Sports Director de la Luxembourg Golf Open Non-Profit Association entre 1999 et 2003 et Co-Founder & Managing Director de DnP Sports Communication & Event Coordination entre 2001 et 2004. Après son MBA, Monsieur Penning a continué sa carrière en tant que Senior Manager, Corporate Finance Advisory Services, chez Deloitte Luxembourg. Depuis 2009, Monsieur Penning est Managing Director de Saphir Capital Partners S.A. Luxembourg. Il exerce le mandat d'administrateur et de président de la société cotée TROC de l'ILE. Par ailleurs, il occupe des mandats dans des sociétés non cotées (SOGEVA S.A., STING S.A., Saphir Capital Investment Fund S.A. et Coogee S.à.r.l.).

Monsieur Jacquot SCHWERTZER

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1956, de nationalité luxembourgeoise

J. Schwertzer est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Économiques, section gestion des entreprises, de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Monsieur Schwertzer a été nommé pour la première fois comme administrateur de Foyer S.A. en 2000. Depuis la même année, il fait partie du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques du Groupe Foyer S.A. Son mandat d'administrateur au sein du conseil de Foyer S.A., d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2013 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016. Il exerce la fonction d'administrateur-délégué d'un groupe familial Socipar S.A. Depuis 2001, il est membre du Comité de gestion du Groupe Luxempart S.A. A ce titre, il exerce des mandats d'administrateur dans les sociétés cotées Direct Energie S.A. et dans les sociétés non cotées Indufin S.A. et Algebra Gesellschaft für Beteiligungen mbH. En outre, Monsieur Schwertzer est également membre du conseil d'administration des sociétés Trief Corporation S.A., Winvest International S.A. SICAR, Orange Nassau S.A. SICAR et BIL Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Monsieur Michel TILMANT

Administrateur exécutif

Né en 1952, de nationalité belge

M. Tilmant fait partie du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis avril 2010, son mandat, d'une durée de trois ans, renouvelé en 2013, viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016. Depuis juin 2011, M. Tilmant exerce la fonction d'administrateur-délégué de CapitalatWork Foyer Group S.A. Il est titulaire d'une licence en Administration des Affaires de l'Université de Louvain et d'un diplôme de la Louvain School for European Affairs. Monsieur Tilmant a commencé sa carrière en 1977 auprès de la Morgan Guaranty Trust Company of New York à New York. En 1990, il est nommé vice-président du Comité de Direction de la Banque Internationale à Luxembourg. En 1992, il rejoint la Banque Bruxelles Lambert (BBL) où en 1997 il est désigné président du Comité de Direction. Après l'acquisition de la BBL par ING en 1998, Monsieur Tilmant occupe successivement la position de membre du Comité de Direction et de président de la Banque ING. De 2004 à 2009, il assume la direction du Groupe ING en tant que Chairman de l'Executive Board. Monsieur Tilmant est administrateur auprès de BNP Paribas, de Lhoist, de Sofina, de l'Université Catholique de Louvain, de Guardian Assurance, de NMGB et du Royal Automobile Club de Belgique.

Monsieur Patrick ZURSTRASSEN

Administrateur non exécutif et indépendant

Né en 1945, de nationalité belge

P. Zurstrassen fait partie du conseil d'administration de Foyer S.A. depuis 2002. Son mandat, d'une durée de trois ans, a été renouvelé en 2012 et viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015. Il est détenteur de plusieurs diplômes d'études supérieures : Ingénieur civil de l'Université de Liège, MSC Physique de la Leeds University, MBA de la University of California à Los Angeles et il détient également un Graduat en Techniques Bancaires du Centre de Formation Bancaire de Bruxelles. De 1974 à 2001, Monsieur Zurstrassen a exercé plusieurs postes à hautes responsabilités au sein du Groupe Crédit Agricole, dont celui de CEO

et de président du Comité de Direction de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg S.A. (1987-2001). De 1988 à 2007, il a été professeur à la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Catholique de Louvain. Monsieur Zurstrassen exerce des mandats comme administrateur indépendant dans des sociétés OPCVM. Il est actuellement président de la Confédération Européenne des Associations d'Administrateurs (ecoDa).

Madame Carole WINTERSDORFF

Madame Wintersdorff a démissionné en tant qu'administrateur avant la réunion du conseil d'administration du 23 août 2013.

Le secrétariat du conseil d'administration est assumé par Monsieur Peter VERMEULEN, Directeur Juridique du Groupe.

3.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sujets de délibération

Les principaux sujets de discussion et/ou de délibération au sein du conseil d'administration en 2013 ont été les suivants :

- examen et approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2012, du rapport financier semestriel 2013, des déclarations intermédiaires de mai et novembre 2013, ainsi que des communications de presse y relatives ;
- publication de « l'Embedded Value » agrégée au 31 décembre 2012 de Foyer Vie S.A. et de Foyer International S.A. ;
- préparation de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2013 ;
- suivi de l'évolution économique, boursière et fiscale et analyse de son impact sur le Groupe ;
- stratégie de développement du Groupe et plan d'entreprise 2014-2016 ;
- examen des conclusions et recommandations formulées par les comités spécialisés ;
- attribution de droits d'options dans le cadre du plan de Stock Options réservé aux membres du Comité de Direction Groupe ;

- suivi de l'activité assurance non-vie en Belgique (« Regio ») ;
- suivi de l'évolution réglementaire pour les entreprises d'investissement au niveau de la gouvernance et de la gestion des risques (circulaire CSSF 12/552) ;
- examen de la nouvelle organisation impliquant la mise en place d'un responsable unique pour les fonctions commerciales (« front ») et opérationnelles (« back ») ;
- revue des systèmes d'information (IT) du Groupe Foyer ;
- examen de l'acquisition de l'activité « Employee Benefits » de la société d'assurance vie luxembourgeoise IWI International Wealth Insurer ;
- adaptation de la Charte de gouvernance aux nouveaux principes de gouvernance de la Bourse de Luxembourg ainsi qu'aux recommandations de l'autorité de contrôle européenne des assurances (EIOPA).

Périodicité des réunions

Le Conseil s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

Le taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé est de 98,36%.

Rémunération

Les principes généraux de la politique de rémunération sont inscrits dans la Charte de Gouvernance, notamment dans la section VIII.6 « Politique de rémunération du Groupe Foyer S.A. ».

Conformément à ces principes, et conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013 :

Les administrateurs exécutifs n'ont touché en 2013 aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat d'administrateur.

Le mandat des administrateurs non exécutifs a été rétribué en 2013 :

- par une indemnité annuelle fixe brute : le montant total des indemnités annuelles fixes brutes allouées à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 238 986,30 ;
- par un jeton de présence, par réunion à laquelle l'administrateur non exécutif assiste : le montant brut total des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs non exécutifs s'est élevé à € 51 000,00 ;
- une indemnité de € 13 013,70 brute a été payée à un administrateur non exécutif.

4. Comités du conseil d'administration

Le rôle, la composition et le fonctionnement des comités du Conseil d'administration sont décrits dans la Charte de Gouvernance, notamment dans la section « V. Comités spécialisés du conseil d'administration ».

4.1 COMITÉ D'AUDIT, DE COMPLIANCE ET DE GESTION DES RISQUES

EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Les mandats des membres du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques ont été renouvelés à compter du 16 avril 2013 pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

- Monsieur Jacquot SCHWERTZER, Président du Comité, administrateur non exécutif et indépendant,
- Monsieur Dominique LAVAL, administrateur non exécutif,
- Monsieur Henri MARX, administrateur non exécutif et indépendant.

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Franck TOUSCH, Responsable de l'audit interne.

La Responsable Compliance du Groupe, Madame Sylvie BERTHOLET et le Chief Risk Officer, Monsieur Paul FOHL, peuvent assister aux réunions du Comité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sujets de délibération

- examen des états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2012 et des conclusions de l'audit réalisé par le réviseur d'entreprises au 31 décembre 2012 ;
- examen des états financiers consolidés semestriels résumés et conclusions de la revue limitée du réviseur d'entreprises au 30 juin 2013 ;
- analyse des lettres de contrôle interne (« management letters ») émises par le réviseur d'entreprises à la suite de la révision des comptes annuels 2012 des sociétés du Groupe ;
- rapport des principales conclusions de l'audit interne relatives à l'évaluation des systèmes de contrôle interne ;
- suivi par le Comité de la mise en place et de l'évolution du dispositif de gestion des risques du Groupe Foyer S.A. afin de se conformer aux futures exigences de la réglementation Solvabilité II ;
- revue des activités d'Audit interne et de Compliance pendant l'exercice 2013, et planning des activités et missions programmées pour 2014, étant tenu compte de la cartographie des risques ;
- révision des Chartes d'Audit Interne du Groupe Foyer S.A et de CapitalatWork Foyer Group S.A. ;
- proposition de mise en place d'une Politique et Procédure d'approbation préalable par le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques des services autre que d'audit rendus par l'Auditeur Externe ;
- analyse des rapports actuariels au 31 décembre 2012 établis conformément aux dispositions de la Directive Solvabilité II ;
- suivi de la transposition des recommandations formulées par le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et par le réviseur externe ;
- revue de l'indépendance du réviseur d'entreprises.

Périodicité des réunions

Le Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques s'est réuni quatre fois en 2013. Le taux de présence des membres du Comité à ces réunions a été de 100%.

Rémunération

Conformément à la politique de rémunération définie dans la section VIII.6 « Politique de rémunération du Groupe Foyer S.A. » de la Charte de Gouvernance, les membres non exécutifs du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques ont droit à un jeton de présence, par réunion du Comité à laquelle ils assistent.

Conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013, le montant brut total des jetons de présence alloués en 2013 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques s'élève à € 22 000,00.

4.2 COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Les mandats des membres du Comité de nomination et de rémunération ont été renouvelés à compter du 16 avril 2013 pour une période de trois ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

- Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, Président du Comité, administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur Romain BECKER, administrateur non exécutif et indépendant
- Monsieur André ELVINGER, membre non exécutif externe (1)
- Monsieur François TESCH, administrateur exécutif, CEO (2)

Le secrétariat du Comité est assumé par Monsieur Benoît DURTE, Directeur des services transversaux.

(1) Monsieur A. Elvinger a été appelé à faire partie du Comité de nomination et de rémunération, en sa qualité de président du conseil d'administration de la maison mère Foyer Finance S.A., afin de garantir une politique de nomination et de rémunération cohérente entre les deux pôles d'activités qui sont regroupés sous Foyer Finance S.A., à savoir le Groupe Foyer S.A., d'une part, et le Groupe Luxempart S.A., d'autre part.

(2) Monsieur F. Tesch n'est membre du Comité de nomination et de rémunération que pour les questions concernant la nomination ou la révocation des administrateurs ou du COO.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sujets de délibération

- avis sur le renouvellement des mandats des administrateurs sortants en vue de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2013 ;
- analyse de la composition actuelle du Conseil d'administration et propositions de candidatures en vue de la nomination de nouveaux administrateurs au sein de Foyer S.A. ;
- proposition de révision des salaires pour les membres du Comité de Direction Groupe ;
- proposition de gratifications et d'attribution d'options Foyer S.A. à allouer en 2013 aux membres du Comité de Direction Groupe au titre de l'exercice 2012, tenant compte de l'évaluation annuelle de leur performance et des résultats des sociétés du Groupe ;
- proposition de rémunération des administrateurs et des membres des Comités Spécialisés ;
- proposition d'un nouveau formulaire d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration de Foyer S.A.

Périodicité des réunions

Au cours de l'exercice 2013, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 100%.

Rémunération

Conformément à la politique de rémunération définie dans la section VIII.6 « Politique de rémunération du Groupe Foyer S.A. » de la Charte de Gouvernance, les membres non exécutifs du Comité de nomination et de rémunération ont droit à un jeton de présence, par réunion du Comité à laquelle ils assistent.

Conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013, le montant brut total des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2013 à l'ensemble des membres non exécutifs du Comité de nomination et de rémunération s'est élevé à € 11 000,00.

5. Executive management

Le rôle, la composition et le fonctionnement de l'Executive Management sont décrits dans la Charte de Gouvernance, notamment dans la section « VI. Executive Management (gestion journalière) ».

5.1 EVOLUTION DE LA COMPOSITION

Le Chief Executive Officer (CEO)

Monsieur François TESCH a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué par décision du conseil d'administration du 16 avril 2013.

Le Chief Operational Officer (COO)

En vertu de la délégation des pouvoirs par le CEO, Monsieur Marc LAUER a été confirmé en tant que COO.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif était composé du CEO et du COO prénommés.

Monsieur Benoît Dourte, Directeur des services transversaux et membre du Comité de Direction de CapitalaWork Foyer Group S.A. a continué à être invité permanent aux réunions du comité exécutif.

La Direction Groupe

La Direction Groupe se réunit soit en séance plénière (comité de direction ou « CD Groupe »), soit en composition restreinte, comme « CD Local » pour les activités Non-Vie et Vie locales et comme « CD International » pour les activités financières et d'assurance Vie internationale.

La Direction Groupe était composée comme suit :

Directeur commercial et marketing marché local - Gilbert WOLTER

membre du CD Groupe et du CD Local

Directeur des opérations marché local - Franck MARCHAND

membre du CD Groupe et du CD Local

Directeur de la gestion de fortune - Michel TILMANT

Administrateur-délégué de CapitalaWork Foyer Group

Chief Financial Officer (CFO) et Chief Actuary - Philippe BONTE

membre du CD Groupe et du CD Local

Chief Investment Officer (CIO) - André BIRGET

membre du CD Groupe, du CD Local et du CD International

Directeur Vie internationale - Jean-Louis COURANGE

membre du CD Groupe et du CD International

Chief Risk Officer (CRO) - Paul FOHL

membre du CD Groupe, du CD Local et du CD International

Directeur des ressources humaines et des services transversaux - Benoît DOURTE

membre du CD Groupe, du CD Local et du CD International

Directeur des systèmes d'information - Daniel ALBERT

membre du CD Groupe et du CD Local

Directeur juridique - Peter VERMEULEN

membre du CD Groupe

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sujets de délibération

Pendant l'exercice 2013, l'Executive Management a accordé une attention particulière aux points suivants :

- suivi des résultats par rapport au budget du plan d'entreprise ;
- rédaction et publication des déclarations intermédiaires de la direction relatives à la situation financière du Groupe Foyer S.A. et aux événements et transactions importants ayant une incidence sur la situation financière des sociétés du Groupe ;
- préparation du plan d'entreprise 2014-2016 ;
- suivi opérationnel et organisationnel des sociétés du Groupe ;
- suivi des travaux d'implémentation des dispositions de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des entreprises d'assurances ;
- suivi de l'évolution économique, boursière et fiscale et analyse de son impact sur le Groupe ;
- suivi de l'activité assurance non-vie en Belgique (« Regio ») ;
- examen de la nouvelle organisation impliquant la mise en place d'un responsable unique pour les fonctions commerciales (« front ») et opérationnelles (« back ») ;
- examen de l'acquisition de l'activité « Employee Benefits » de la société d'assurance-vie luxembourgeoise IWI International Wealth Insurer.

Périodicité des réunions

Le CD Groupe se réunit, en principe, une fois par trimestre, de même que le CD International, et le CD Local hebdomadairement.

Rémunération

Les principes généraux de la politique de rémunération sont inscrits dans la Charte de Gouvernance, notamment dans la section VIII.6 « Politique de rémunération du Groupe Foyer S.A. ».

La rémunération des Executive Managers est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés IFRS de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels fixés annuellement.

La rémunération ainsi payée en 2013 aux 12 membres de l'Executive Management (CEO, COO et 10 directeurs) était la suivante :

Rémunération fixe	€ 3 052 872,37
Rémunération variable	€ 1 850 745,54
Primes pour pension complémentaire	€ 325 609,10
Autres émoluments (frais de représentation)	€ 62 083,33

Deux membres de l'Executive Management ont bénéficié d'un prêt accordé par une société du Groupe pour un montant cumulé de € 309 866,90 (situation au 31 décembre 2013).

En vertu du « Stock Option Plan » mis en œuvre pour les membres du Comité de Direction Groupe, 35 022 options d'actions ont été allouées en septembre 2013 à 10 bénéficiaires au titre de l'exercice 2012.

La société décide librement, chaque année, s'il y a lieu à attribution de droits d'options ou non. L'octroi des options est soumis à un modèle d'imposition forfaitaire à l'entrée. Les droits d'options, s'il y a lieu, sont attribués annuellement en fonction de la réalisation des objectifs de performance d'un chacun. Le droit d'options est assujéti d'une période d'indisponibilité de quatre ans et doit être exercé dans un délai de dix ans à compter de l'octroi du droit d'options.

Le « Stock Option Plan » des membres du Comité de Direction Groupe est alimenté par un programme de rachats d'actions propres par Foyer S.A. conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de Foyer S.A. du 16 avril 2013 et du programme de rachat approuvé par le conseil d'administration de Foyer S.A. le même jour. Ce programme est décrit dans un document intitulé « Programme de rachat d'actions propres » et est disponible sous <http://groupe.foyer.lu>

La valorisation des options d'actions est décrite au point 2 « Juste valeur des paiements fondés sur des actions » de la note 33 des comptes consolidés au 31 décembre 2013 de Foyer S.A.

6. Processus d'établissement des informations financières

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en relation avec l'établissement de l'information financière sont soumis à la supervision du Conseil d'administration, assisté par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques.

La définition et la mise en œuvre d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière relèvent des responsabilités de la Direction du Groupe. Celle-ci les délègue d'une part au Chief Financial Officer et, d'autre part, aux directeurs financiers des entités Foyer International et CapitalatWork qui réalisent leurs propres travaux comptables. L'établissement des comptes n'est pas externalisé en dehors du Groupe. Ce contrôle interne vise à assurer notamment la fiabilité des informations financières, leur conformité aux lois et règlements applicable et l'application des instructions données par la Direction.

Dans les activités d'assurance et au niveau du Groupe, la gestion des risques relatifs à l'information financière est confiée au Chief Risk Officer. Celui-ci met en œuvre un système de pilotage des risques de toutes natures. Le Conseil d'administration et la direction de CapitalatWork Foyer Group S.A. sont responsables de la gestion des risques dans ses activités de gestion patrimoniale et d'intermédiation financière et dans celles de ses filiales.

6.1 COMPTES ET DÉCLARATIONS DE LA DIRECTION

Les informations comptables (comptes annuels sociaux et consolidés, comptes semestriels consolidés résumés et déclarations intermédiaires de la Direction) sont préparées selon des processus documentés, mis à jour régulièrement et revues périodiquement par l'Audit interne et par le Réviseur

d'entreprise. Les principes comptables sont homogènes au sein des sociétés du Groupe. De plus, le progiciel comptable constitue une application commune à toutes les entités.

Au sein de la Direction financière du Groupe, les processus comptables adaptent le niveau de contrôle aux risques perçus et avérés afin d'éviter toute erreur significative, notamment dans la détermination du résultat et l'évaluation des capitaux propres. Les processus de clôture et de consolidation des comptes intègrent des contrôles documentés de cohérence et de rapprochement entre les sources d'information. L'exhaustivité des opérations comptabilisées est vérifiée par la circularisation de certaines données, à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Enfin, dans chacune des entités du Groupe, les revues analytiques réalisées à différents niveaux, notamment par les personnes dirigeantes, valident la cohérence des informations comptables.

6.2 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

La publication des informations privilégiées et celle des autres déclarations relatives aux actions émises par la Société (opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, opérations réalisées par des personnes ayant accès aux informations privilégiées ou exerçant des responsabilités dirigeantes, information annuelle relative au capital et aux droits de vote) sont vérifiées par plusieurs départements, notamment la Direction juridique, la Direction financière, le Chief Investment Officer et la personne responsable de la « compliance ». La réconciliation des informations permet d'assurer leur exactitude, leur exhaustivité et leur conformité aux règlements, notamment quant à la forme et au délai de publication.

7. Informations réglementaires

Offres Publiques d'Achat

Conformément à l'article 11 de la loi du 19 mai 2006 sur les offres publiques d'acquisition, la présente section contient les informations sur les structures et dispositions qui pourraient entraver la prise et l'exercice du contrôle de Foyer S.A. par un offrant.

a) la structure du capital

Le capital social de Foyer S.A. s'élève à € 44 994 210,00 représenté par 8 998 842 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur nominale. Il n'existe pas d'autres catégories d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre catégorie qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises. Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des assemblées générales.

b) toute restriction au transfert de titres

Il n'existe aucune restriction au transfert de titres.

c) les participations significatives au capital

Les participations significatives au capital sont reprises ci-dessus dans la section « 2. Actionariat ».

d) titre comprenant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe aucun droit de contrôle spécial dans le chef de certains actionnaires.

e) le mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Il existe au sein de Foyer S.A. un « Stock Option Plan » mis en œuvre pour les membres du Comité de Direction Groupe. La société décide librement, chaque année, s'il y a lieu à l'attribution de droits d'options ou non. Le droit d'options est assujéti d'une période d'indisponibilité de quatre ans et doit

être exercé dans un délai de dix ans à compter de l'octroi du droit d'options. Le « Stock Option Plan » des membres du Comité de Direction Groupe est alimenté par un programme de rachats d'actions propres par Foyer S.A. conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de Foyer S.A. Ce Stock Option Plan ne contient toutefois pas de mécanisme de contrôle.

f) toute restriction au droit de vote

Il n'y a pas de restriction au droit de vote.

g) les accords entre actionnaires

Il n'y a pas d'accords entre actionnaires connus de Foyer S.A. qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions ou aux droits de vote.

h) nomination et remplacement des administrateurs et directeurs et modification des statuts

En ce qui concerne la nomination et le remplacement des administrateurs et des directeurs et la modification des statuts, Foyer S.A. n'a pas prévu de règles allant au-delà de ce qui est prévu par la loi et qui pourraient entraver la prise et l'exercice du contrôle de Foyer S.A. par un offrant.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et des directeurs sont décrites dans la Charte de Gouvernance, notamment dans les sections « IV. Conseil d'administration » et « VI. Executive Management ».

Les règles applicables aux changements de statuts sont décrites dans la Charte de Gouvernance, notamment dans les sections « III. Assemblées générales des actionnaires » et « VIII.7 Statuts coordonnés de Foyer S.A. ».

i) les pouvoirs des administrateurs d'émettre ou de racheter des titres

Capital autorisé : L'Assemblée Général Extraordinaire des actionnaires (« AGE ») du 6 avril 2010 a fixé un capital autorisé de € 74 350 000,00. L'AGE a autorisé le Conseil d'administration à réaliser toute augmentation de capital autorisé et à émettre d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Les autorisations accordées au Conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé sont décrites dans l'article 5 des statuts (repris dans la Charte de Gouvernance dans la section « VIII.7 Statuts coordonnés de Foyer S.A. »). Cette autorisation expire le 5 avril 2015.

Rachat d'actions : Suite à l'Assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013, le Conseil d'administration a approuvé le même jour la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres. Ce programme est décrit dans un document intitulé « Programme de l'achat d'actions propre » et est disponible sous <http://groupe.foyer.lu>.

j) accords importants impactés par une OPA

Il n'existe pas d'accords auxquels Foyer S.A. est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Foyer S.A. à la suite d'une offre publique d'acquisition.

k) accords avec les administrateurs ou le personnel en cas d'OPA

Il n'existe pas d'accords entre Foyer S.A. et les administrateurs, directeurs ou le personnel qui prévoient des indemnités s'ils démissionnent ou sont licenciés sans raison valable ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition.